

Mardi 20 février, une nouvelle carte des zones agricoles défavorisées simples a été présentée par le gouvernement. 56 nouvelles communes seraient intégrées dans le [DEPARTEMENT DU CHER](#) / T : 02.48.27.80.00 par rapport à la carte de début février. Il s'agirait du 2e département le plus gagnant dans cette nouvelle carte, d'après les députés du Cher.